

Projet d'inscription d'un nouveau site au PDESI : Parcours de pêche savoyard du Guiers à Saint Béron

Demandeur : Fédération départementale de pêche – Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Guier/Tier (AAPPMA)

Description du site :

Il s'agit d'un parcours pêche existant, d'une longueur de 1500 m situé sur la partie amont du Guiers au niveau de Saint Béron.

C'est une rivière d'ambiance sauvage de première catégorie qui présente une diversité piscicole remarquable (truite fario, barbeau, ombre commun). Les gorges en amont abritent naturellement une population de truite fario où certains spécimens peuvent atteindre jusqu'à 60 cm.

Le Guiers étant une rivière à profil diversifié, plusieurs techniques de pêche sont praticables (pêche à la mouche, au toc ou encore aux leurres).

Le parcours dispose de deux points d'accès principaux avec parking.

Ce site est en voie de labellisation « parcours passion » au niveau national et il répond aux critères départementaux des « parcours de pêche savoyards ».

Il n'est pas prévu de nouveaux aménagements hormis du renouvellement de signalétique ou des compléments de signalétique (panneau d'information générale, et informations le long du parcours).

Public cible et fréquentation :

C'est un site typé pêche sportive. Il s'adresse à un public de pêcheurs sportifs confirmés. Il est fréquenté par des individuels principalement, locaux et touristes.

Ce parcours limitrophe avec le département de l'Isère attire de nombreux pêcheurs de la région.

Au regard des cartes de pêche prises sur le secteur, le parcours fait partie des parcours bien fréquentés.

La fréquentation est régulière à l'ouverture de mars à mi mai-juin, elle diminue en été suivant l'intensité des étiages.

Pérennité :

Gestionnaire : l'AAPPMA du Guiers/Tier est gestionnaire des baux de pêche relatifs à ce parcours. La Fédération de Savoie pour la Pêche la soutient dans ses actions, elle sera maître d'ouvrage des travaux concernant le renouvellement de la signalétique sur site.

Foncier : baux de pêche gérés par l'AAPPMA

Entretien : l'AAPPMA s'assure de l'entretien annuel de la végétation (débroussaillage des accès au parcours). Elle organise chaque année des chantiers bénévoles pour assurer l'entretien et la propreté du site.

Gestion piscicole : le parcours dispose d'un règlement de pêche qui précise les conditions de capture et les zones de non pêche et qui favorise une gestion piscicole patrimoniale de la rivière (No kill).

Cohabitation avec les autres pratiques, usages : ce secteur est ponctuellement fréquenté en été par des kayakistes ainsi que par des baigneurs sur les trous d'eau en aval. Ces activités se déroulent généralement en journée alors que la pêche est pratiquée en période estivale tôt le matin ou en fin de journée lorsque les poissons sont actifs ; il n'y a pas de conflits d'usage connus à ce jour.

Enjeux environnementaux : Il n'y a pas de zonage réglementaire sur ce secteur. La Fédération et l'AAPPMA sensibilisent les usagers au bon respect du milieu naturel via les panneaux d'information.

Pertinence de l'inscription :

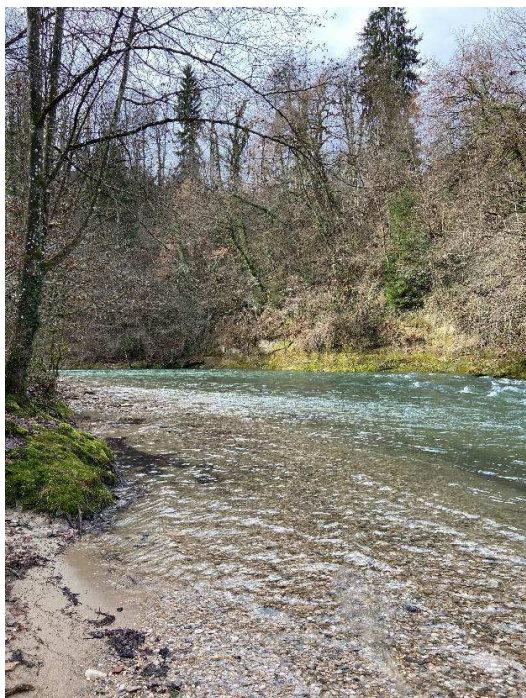
Ce parcours a vocation à faire partie des « parcours de pêche savoyard » labélisés du Département, gage de qualité de l'offre et du cadre naturel de la pratique notamment par la classification de la rivière (1^{ère} catégorie), la présence d'espèces recherchées (truite fario) et l'environnement préservé de ce tronçon de rivière.

Ce parcours s'inscrit dans la stratégie de structuration et de valorisation de l'offre pêche en Savoie portée par la Fédération départementale dans le cadre de son nouveau schéma de Développement du Loisir Pêche.

La labellisation de ce parcours en « Parcours passion » via la charte nationale des parcours de pêche apportera également une reconnaissance et une visibilité nationale au parcours.

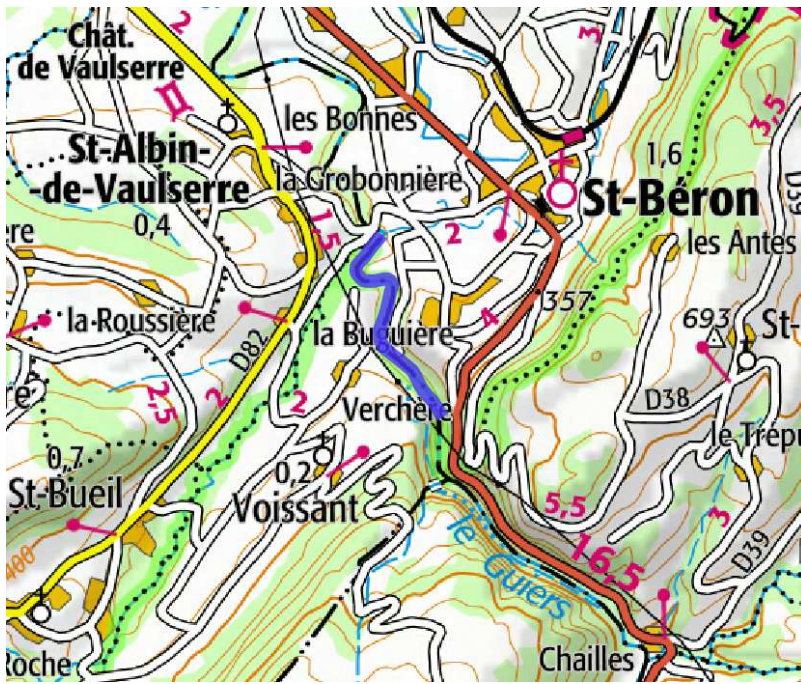
Enfin, la présence d'un hébergement touristique labélisé à une quinzaine de kilomètres et de plusieurs moniteurs pêche sur l'avant pays concourent à l'accueil des pratiquants en séjours.

Cette offre vient également compléter le panel d'activités de pleine nature proposées dans l'avant pays savoyard.



©Photo Fédération départementale de la pêche de Savoie

Cartographie



Détail du parcours, des principaux parkings et accès :

